

COMPTE-RENDU DU C. MUNICIPAL DU 12/10/2022 à 21h

Présents : Sébastien MAZAT, Alain CLAUZIER, Christine CHANTEPERDRIX, Karine CHAREYRON, Jacqueline BABIN, Patrick BÖHLE, Robert NALPAS, Thérèse COULON, Jacky CHARRAS

Absente excusée : Cathy BERRY

Ordre du jour :

- Opérations brioches
- Remplacement défibrillateur
- Goudronnage
- Questions diverses

BRIOCHES

→ 34 Brioches ont été vendues sur la communes pour un montant total de 206 €.

DEFIBRILLATEUR

→ Le défibrillateur installé près de la salle des fêtes nécessite des réparations dont le montant a été évalué à 600€.

Les mairies de la communauté de commune ont négocié des tarifs pour un modèle plus récent et plus facile à utiliser pour un coût total de 1559.04€ TTC moins 130€ de reprise de l'ancien modèle. Un contrat de maintenance pour 3 ans d'un coût de 99€/an est nécessaire, la première année est gratuite.

Vote pour l'achat d'un nouveau défibrillateur : à l'unanimité

REFERENCIEL M 57

→ Le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 doit remplacer le M14 utilisé jusqu'ici (cadre budgétaire simplifié et nouvelle norme comptable), son utilisation sera généralisée au 1^{er} janvier 2024, pour toutes les communes, dont Jaunac.

Vote pour le passage sur la commune de Jaunac à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 : à l'unanimité

TRAVAUX GOUDRONNAGE

Un projet d'enfouissement des lignes au centre du village fait actuellement l'objet d'une étude technique et financière, ces routes communales concernées ne feront donc pas l'objet de goudronnage cette année. Par contre il est proposé de goudronner du démarrage de la voie

communale à l'accès à la route de Corneduc et au croisement entre la route de La Grange et du Petit Lieu. Ces travaux seront fait cet automne dans la mesure du possible.

Accord unanime des présents pour ces travaux de goudronnage

DIVERS

- La famille Chauvy propose de rétrocéder à la commune la placette de Guignebert en échange d'un petit terrain communal sous lequel se trouve son épandage et celui de la famille Collange. M. le maire va se renseigner auprès du notaire pour la procédure à suivre et son coût
- Réflexion sur les choix possibles du CCAS colis ou repas pour les fêtes de fin d'année, le COVID étant toujours présent le repas ne semble pas judicieux.
- La dernière partie du Conseil municipal s'est déroulé à huit clos et en l'absence de Mme Thérèse Coulon.

L'objet en était les 2 courriers adressés par l'avocat des familles Boulon/Coulon (Cabinet Champauzac de Montélimar) à M. le maire et le conseil municipal, concernant les limites et l'entretien du chemin rural de l'église

Les membres du conseil municipal présents ont validés à l'unanimité le courrier proposé par l'avocat choisi par M. le maire pour défendre la commune (Cabinet Proust de Valence).

Fin de séance à 23h55

Secrétaire de séance et C.R : Jacqueline Babin